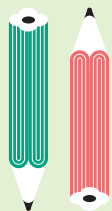




Le Kremlin
Bicêtre



MON ENFANT

À L'ÉCOLE

2023/24



*politique
éducative*

*temps
scolaire*

*autour
de l'école*

*infos
pratiques*

www.kremlinbicetre.fr





QUELQUES DATES À RETENIR

Du 1^{er} août au 20 septembre 2023 : calcul du quotient familial (voir p.19)

Lundi 11 septembre à 18h à l'école Charles-Péguy : Réunion rentrée scolaire 2023/2024

13 octobre 2023 : élection des représentants des parents d'élèves

Avant les vacances d'automne : inscription pour les activités périscolaires de la ville en partenariat avec les associations sportives (voir p.18).



6

POLITIQUE ÉDUCATIVE

- Mon Compte Citoyen Famille – **6**
- L'éducation : première priorité de la commune – **7**
- Des services publics et des agents municipaux mobilisés pour l'éducation de votre enfant – **8 - 9**



10

LE TEMPS SCOLAIRE

- Cycles pédagogiques – **10**
- Conseil d'école – **10**
- le projet éducatif territorial (PEDT) – **11**
- Inscription à l'école – **12**

13

AUTOUR DE L'ÉCOLE

- Les accueils de loisirs éducatifs – **13**
- Accueil avant et après la classe, restauration – **14 - 15**
- Les centres de loisirs éducatifs : mercredis et vacances – **16**
- Les mini-séjours – **16**
- L'inscription aux activités périscolaires – **18**
- Les tarifs 2023-2024 des temps périscolaires – **19**



19

INFOS PRATIQUES

- Questions-réponses – **20**
- Contacts utiles – **20 - 21**
- Cet été la ville a engagé des travaux dans les écoles – **22 - 23**
- Emploi du temps des enfants – **24**





BONNE RENTRÉE À TOUS !

La rentrée scolaire est toujours un moment clé dans la vie de nos enfants. Cette rentrée 2023-2024 n'échappe pas à la règle et s'annonce riche pour les écoliers du Kremlin-Bicêtre.

Pour l'équipe municipale, **l'éducation est le pilier de notre vie commune**, ouvrant la voie à l'apprentissage des savoirs, à la socialisation et à l'émancipation, tout en forgeant des consciences libres et responsables.

Aussi, **nous sommes fiers de vous annoncer que le projet éducatif de territoire**, élaboré en étroite collaboration entre la ville, les représentants des parents d'élèves, l'Éducation nationale, les services de l'État et les acteurs locaux et territoriaux, **a été validé lors du conseil municipal du mois d'avril**. De nombreuses activités seront organisées dans le cadre de ce projet ambitieux, en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

Dans cette optique, **la ville a engagé des travaux de rénovation, d'embellissement et de modernisation dans les écoles et groupes scolaires tout au long de l'année 2023**. Ces améliorations matérielles visent à continuer d'offrir aux élèves kremlinois un environnement propice à leur apprentissage et leur épanouissement. Beaucoup de travail reste à réaliser, c'est pourquoi le budget de l'éducation demeurera le premier budget de la commune.

Par ailleurs, **notre engagement contre le décrochage scolaire et l'aide à la réussite des élèves se renforce**. Depuis la rentrée 2022, et fort du succès rencontré par ce dispositif, nous avons créé un nouveau club «Coup de Pouce» pour les élèves de grande section de maternelle. Cette initiative vise à accompagner les plus jeunes dans leur parcours éducatif et à favoriser leur réussite. En outre, comme l'an dernier, la Ville fournira aux élèves d'écoles élémentaires un kit qui contiendra les fournitures nécessaires à chaque élève pour débiter au mieux son année scolaire, dans un choix d'égalité et de soutien au pouvoir d'achat des familles.

Nous sommes convaincus que ces avancées, fruit de notre engagement commun, contribueront à ouvrir de nouvelles perspectives pour l'éducation et la scolarité des écoliers kremlinois.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire 2023-2024, marquée par le bien-être et la réussite de tous les élèves, car l'éducation est notre priorité, et elle demeure le premier budget de la ville.



Jean-Luc Laurent

Maire du Kremlin-Bicêtre



Jean-François Delage

1^{er} adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics



Ghislaine Bassez

Conseillère municipale déléguée chargée de l'éducation populaire, de l'enseignement, des événements citoyens



MON COMPTE
CITOYEN



MON COMPTE CITOYEN FAMILLE

Facilitez-vous la vie avec votre compte Citoyen famille !

**Le compte Citoyen famille, ce sont des services en ligne simples
et sécurisés, accessibles aux familles 24 h/24 et 7 j/ 7 !**

En quelques clics...



➤ Procédez à l'inscription obligatoire de votre enfant à la restauration, aux temps périscolaires (études surveillées et accueils du matin et du soir) et aux centres de loisirs (mercredi et vacances).

➤ Consultez, modifiez et annulez vos inscriptions.

➤ **Gagnez du temps et simplifiez-vous le quotidien : payez en ligne vos factures de restauration scolaire et de centre de loisirs (paiement sécurisé par Paybox, disponible 24h/24 et 7j/7).**



Comment se connecter à son compte ?

C'est très simple. Il suffit de vous connecter sur le site internet de la ville (www.kremlin-bicetre.fr), de cliquer dans le menu déroulant Mes démarches puis dans l'onglet «Accéder au Compte Citoyen Famille avant d'entrer vos identifiants et mot de passe. Vous accédez ainsi à votre espace personnel. Il est important de renseigner une adresse e-mail que vous consultez régulièrement afin de recevoir des informations urgentes (dates d'inscription, mouvement de grève, etc).

Vous n'avez pas reçu vos identifiants et mot de passe ? Vous pouvez les demander par courriel à cette adresse :

comptecitoyen@ville-kremlin-bicetre.fr

Votre Compte Citoyen Famille évolue !

La nouvelle version du Compte Citoyen Famille permet de :

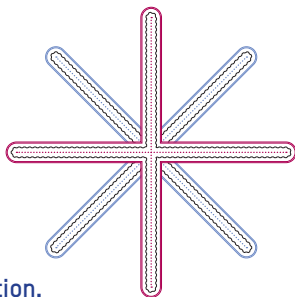
- Visualiser les inscriptions de l'ensemble des enfants sur un calendrier unique
- Vérifier et mettre à jour ses informations personnelles
- Réserver des activités pour l'année scolaires 2023-2024 en une seule fois sur la base d'une semaine type
- visualiser vos tarifs, payer vos factures, modifier et annuler les réservations selon les modalités en vigueur.



**Vous avez besoin d'aide pour
utiliser la nouvelle version du
Compte Citoyen Famille ?**



L'ÉDUCATION : PREMIÈRE PRIORITÉ DE LA COMMUNE



La commune s'engage concrètement pour l'éducation.
Voici les dépenses de la commune pour les écoles de la ville
et pour assurer la réussite de tous les élèves.

- > **Le budget éducation représente 28 % des dépenses totales de la Ville**
- > **181 agents intervenant dans le secteur scolaire**
- > **Bâtiments scolaires : entretien, rénovation et charges quotidiennes**
- > **Le périscolaire et la restauration à des tarifs accessibles**

La municipalité a mis en place pour cette rentrée scolaire un nouveau le quotient familial afin de permettre à tous les enfants d'avoir accès aux services municipaux proposés aux familles (accueils du matin et du soir, restauration et accompagnement durant la pause méridienne, centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires). Le nouveau quotient familial permet de fixer la contribution de chaque famille en prenant en compte leurs revenus et leurs charges. Ainsi, le montant de la participation des familles est toujours inférieur au coût réel de la prestation. **Avec le nouveau quotient familial, plus simple et plus juste, aucune famille ne paie plus de 50 % du coût de la restauration et des activités proposées par les centres de loisirs.**

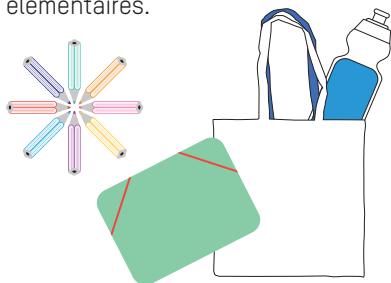
- > **Le financement des temps périscolaires gratuits**

La municipalité a choisi la gratuité des clubs « Coup de pouce » ainsi que des activités de découvertes sportives en partenariat avec les associations. De même, les classes de découverte, proposées par les enseignants de CM2, sont gratuites grâce au soutien financier de la commune.

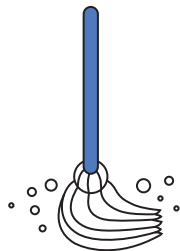
- > **L'achat de fournitures, livres scolaires et mobiliers pour les élèves**
- > **Subvention aux associations et rémunération des intervenants culturels et sportifs qui dirigent des ateliers dans le cadre scolaire**

Kit de la rentrée

Des gourdes pour les élèves de CP, des fournitures scolaires et un sac fabriqué en France sont distribués gratuitement aux élèves des écoles élémentaires.

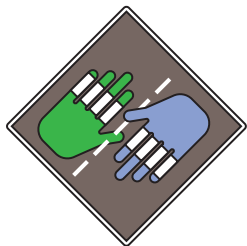


DES SERVICES PUBLICS ET DES AGENTS MUNICIPAUX MOBILISÉS POUR L'ÉDUCATION DE VOTRE ENFANT



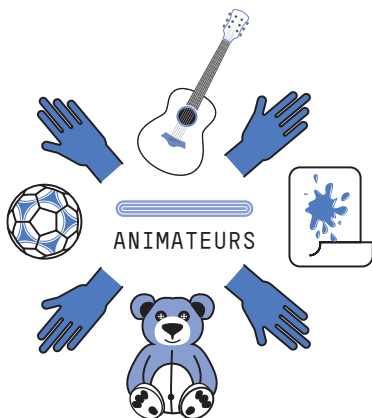
AGENTS D'ENTRETIEN

45 agents pour le ménage quotidien des écoles et le temps du repas



PASSAGES PIÉTONS

6 passages piétons sécurisés



ANIMATEURS

97 animateurs périscolaires



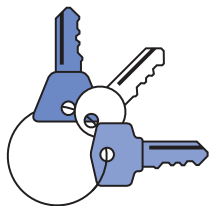
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

8 écoles et **8** accueils de loisirs entretenus par les électriciens, serruriers, peintres, plombiers, menuisiers et jardiniers de la ville

1 688
enfants scolarisés

27
classes maternelles

41
classes élémentaires



GARDIENS

7 Gardiens

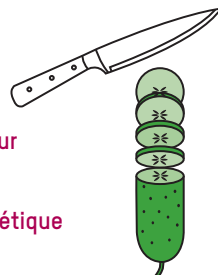
CHAUFFEUR
DE CAR

1 car municipal



CUISINE

1 500 repas/jour
1 diététicienne
et **1** alternante en diététique
5 cuisiniers
6 aide-cuisiniers
3 magasiniers
2 chauffeurs-livreurs



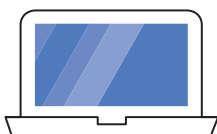
ATSEM

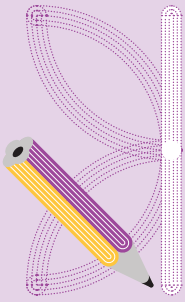
14 agents territoriaux
spécialisés des écoles
maternelles pour assister
les enseignants dans les
classes de maternelles



INFORMATIQUE

75 ordinateurs et
10 photocopieurs mis à
disposition par la ville





LE TEMPS SCOLAIRE

La semaine scolaire est organisée en quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pendant le temps scolaire, votre enfant est sous la responsabilité de la direction et des professeurs de l'école. Avant la classe, pendant la pause du midi, après la classe, votre enfant est sous la responsabilité du personnel de la ville : c'est le temps périscolaire.

CYCLES PÉDAGOGIQUES

L'école maternelle dure trois ans (petite, moyenne et grande sections) et l'école élémentaire cinq ans (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). La scolarité est organisée en cycles.

• **Cycle 1** : cycle d'apprentissages premiers (petite, moyenne et grande sections de maternelle).

• **Cycle 2** : cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2).

• **Cycle 3** : cycle de consolidation (CM1, CM2 et 6^e).

CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école réunit les partenaires de la vie éducative – dont les représentants des parents, les enseignants et les élus de la municipalité – afin de pouvoir débattre sur des sujets concernant l'école.

Tout parent peut se présenter sur une liste d'association nationale (FCPE ou PEEP) ou un groupement local de parents. Les deux parents peuvent voter. Les coordonnées de vos représentants figurent sur le tableau d'affichage situé à l'entrée de l'école.

N'hésitez pas à vous présenter sur une liste de votre choix pour participer à la vie de l'école.

L'élection des représentants des parents aux conseils d'école se déroulera le vendredi 13 octobre. Votez ! C'est important d'être bien représenté.

Tout au long de l'année, vous pouvez être informé de l'actualité des associations des parents d'élèves en leur communiquant vos coordonnées à l'aide du flyer que vous trouverez dans ce guide.

LES PROGRAMMES

École maternelle

Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Ce temps de scolarité établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.

École élémentaire

Les enseignements en école élémentaire s'inscrivent dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui concerne les élèves âgés de 6 à 12 ans. Ce socle identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.

Retrouvez le détail des programmes sur le site internet.education.gouv.fr





LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Ne laisser aucun jeune Kremlinois sur le bord du chemin : telle est l'ambition que la Ville du Kremlin-Bicêtre s'est fixée, illustrant au mieux les valeurs de solidarité fortement ancrées dans la ville. Afin de répondre à cet objectif dans les meilleures conditions, la Ville du Kremlin-Bicêtre est mobilisée aux côtés de ses partenaires que sont l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales, les partenaires locaux, ainsi que les familles.

Les communes sont au premier rang : il leur revient de proposer, sur les temps péri et extrascolaires, une offre éducative complémentaire qui concourt à l'épanouissement de l'enfant, à son ouverture au monde qui l'entoure, et au développement de ses capacités d'apprentissage.

C'est pour répondre à ces objectifs qu'un nouveau Projet éducatif territorial (PEDT) a été approuvé par le Conseil municipal en avril dernier, après un temps important de concertation avec les acteurs de l'éducation du Kremlin-Bicêtre.

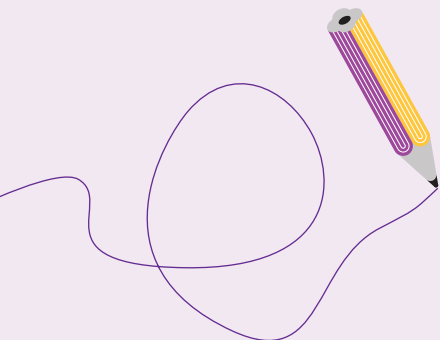
Le PEDT 2023-2026 repose sur trois orientations stratégiques :

• **Soutenir la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire des élèves** pour permettre à tous, dès le jeune âge, d'acquérir, à travers l'instruction scolaire, les connaissances de base. Il s'agit également de lutter contre l'abandon scolaire et l'absentéisme, puis aider chacun, dès l'adolescence, à une insertion professionnelle réussie, par l'acquisition progressive des connaissances et des savoir-faire nécessaires ;

• **Favoriser l'épanouissement, l'ouverture aux autres et au monde** pour accompagner le développement des aptitudes physiques et artistiques de l'enfant, encourager le développement de son autonomie, l'affirmation de son identité et son ouverture au monde qui l'entoure ;

• **Promouvoir l'accès de tous à une citoyenneté pleine et entière, dans le cadre des valeurs de la République**, pour aider l'enfant et le jeune à trouver leur place dans la société, leur permettant d'affirmer leur identité personnelle, dans le respect des règles de la vie collective et dans l'appropriation de principes et valeurs communs à la collectivité nationale.

Chaque orientation stratégique se décline en objectifs concrets, qui permettront demain d'initier de nouvelles actions au service de l'éducation de tous, en partenariat avec l'Éducation nationale, les acteurs culturels, les associations de parents d'élèves ou encore la CAF.



INSCRIRE SON ENFANT



Quand dois-je inscrire mon enfant à l'école maternelle ?

Si votre enfant est né en 2021, vous devez procéder à l'inscription de votre enfant au plus tard le 11 décembre 2023, pour la rentrée 2024-2025.



Comment l'inscrire à l'école ?

Vous devez vous présenter à l'accueil de la mairie muni des documents suivants : livret de famille / carnet de santé de l'enfant / justificatif de domicile (pour les personnes hébergées : attestation, photocopie de la carte d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant, justificatif au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant) / certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés). En cas de séparation, la copie du jugement de votre divorce.

Vous prendrez ensuite rendez-vous avec le directeur de l'école, qui procédera à l'admission sur présentation des documents suivants : certificat d'inscription / photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations / certificat du médecin constatant que l'enfant est apte à la vie collective (pour l'entrée en maternelle).



Mon enfant est porteur d'un handicap : puis-je l'inscrire à l'école ?

L'école est tenue d'accueillir les enfants porteurs d'un handicap. L'Éducation nationale et la municipalité veilleront à la qualité de cet accueil. Un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) accompagne ainsi l'enfant selon ses besoins. Les parents sont invités à prendre contact avec l'inspection de l'Éducation nationale.



AUTOUR DE L'ÉCOLE

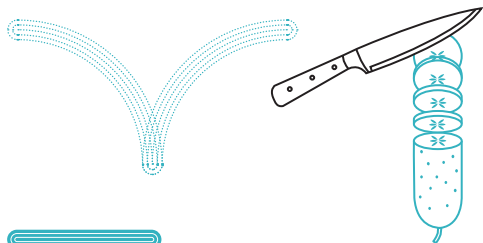
Les accueils de loisirs éducatifs offrent un environnement propice à l'épanouissement des enfants en leur permettant de participer à des activités, des sorties, des projets ou bénéficier d'un accompagnement à la scolarité.



LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉDUCATIFS

Les accueils de loisirs mis en place par la Ville, avec un encadrement par des équipes d'animateurs professionnels, permettent d'assurer une continuité éducative avec le temps scolaire. Que ce soit pendant les accueils périscolaires, le mercredi ou lors des vacances scolaires, les équipes d'animateurs proposent des activités, des sorties et des projets adaptés à l'âge et à l'intérêt des enfants. Elles tiennent compte des

besoins et des attentes des enfants ainsi que des spécificités de chaque groupe d'âge. L'objectif est d'offrir un environnement dans lequel les enfants puissent s'épanouir en exerçant leur curiosité et en exprimant leur créativité. Les équipes d'animateurs ont également pour mission de transmettre les principes républicains fondateurs de notre pays : la liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité, la laïcité et la citoyenneté.



Avant la classe de 7 h 30 à 8 h 20

Avant la classe, votre enfant peut être accueilli dans son école par l'équipe d'animation de la ville. Cet accueil se déroule de 7 h 30 à 8 h 20.

Restauration

De 11 h 30 à 13 h 30 dans les écoles maternelles et de 11 h 45 à 13 h 45 dans les écoles élémentaires

Les menus servis dans les écoles sont établis avec les conseils de la diététicienne-qualificatrice en conformité avec la réglementation sur la qualité nutritionnelle, et préparés par les cuisiniers de la ville. Ces menus tiennent compte des quantités et des proportions fixées par les textes réglementaires afin de veiller à l'équilibre alimentaire.

Deux fois par semaine, un menu végétarien est servi. Lorsque du porc est au menu, un plat sans porc est proposé.

Vous pouvez demander qu'aucune viande ne soit servie à votre enfant pour toute la durée de l'année scolaire. Vous devez l'indiquer sur la fiche de renseignements et votre enfant devra le signaler lors du service.

Le service public de restauration étant collectif, seul les régimes particuliers dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour les enfants souffrant d'une maladie chronique ou d'allergie alimentaire sont acceptés.

En dehors du repas, votre enfant dispose d'un temps libre pendant la pause méridienne. Il peut l'occuper comme il le souhaite et participer aux jeux et activités proposés par l'équipe d'animation dans chaque école.

Retrouvez à tout moment les menus proposés sur kremlinbicetre.fr

Après la classe de 16 h 30 à 18 h 30

De 16 h 30 à 18 h 30, votre enfant peut être accueilli dans son école par les équipes d'animation de la Ville. Il prendra le goûter fourni par le service de la restauration municipale de 16 h 30 à 17 h. Les familles peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17 h.

Les enfants des écoles élémentaires peuvent quitter l'établissement seuls à partir de 17 h, sous réserve que cela soit indiqué sur la fiche de renseignements.

Activités périscolaires de 17 h à 18 h 30

Dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville

Un accueil est mis en place pour les enfants de 17 h à 18 h 30. Si votre enfant participe aux activités périscolaires, il est automatiquement inscrit pour le temps du goûter.

Études surveillées de 17 h à 18 h

Dans les écoles élémentaires

Mises en place par la Ville dans les écoles élémentaires, elles permettent à l'enfant de trouver après la classe un endroit calme pour faire ses devoirs. Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire. Encadrées en priorité par des enseignants volontaires rémunérés par la commune, elles se déroulent de 17 h à 18 h, après une pause récréative, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les études surveillées sont ouvertes à tous.

Clubs « Coup de pouce » 16 h 30 à 18 h

Dans les écoles élémentaires

Le Kremlin-Bicêtre a mis en place des clubs « Coup de pouce » afin d'apporter une aide en écriture et en lecture aux enfants de CP qui peuvent en avoir besoin. La ville propose aussi des clubs « Coup de pouce Clém » afin d'accompagner les enfants du CE1 dans leur apprentissage en lecture, écriture et mathématique. Ce dispositif se présente sous la forme de groupes de cinq enfants encadrés par un animateur. Les clubs « Coup de pouce » se déroulent après la classe de 16 h 30 à 18 h dans chacune des écoles élémentaires. L'inscription se fait sur proposition des enseignants et avec l'accord des familles.

En janvier 2023, des clubs « Coup de pouce CLA » ont été mis en place dans les écoles maternelles de la ville. Ces clubs accompagnent les enfants de grande section dans leur découverte de la langue orale.

Activités associatives de 17 h à 18 h

La ville, en partenariat avec des associations sportives kremlinoises permet aux enfants des écoles élémentaires de découvrir des activités sportives et culturelles de 17 h à 18 h, à raison d'une séance par semaine en dehors des vacances scolaires et sur la période choisie. Ces activités sont proposées gratuitement.

Le programme des activités et les modalités d'inscription vous seront communiqués avant les vacances de la Toussaint.

IMPORTANT : les déplacements (aller et retour) entre l'école et le lieu de l'activité associative ne sont pas pris en charge par la ville, ni par les associations.

- Les familles sont donc invitées à assurer le déplacement vers les sites d'activités ainsi que la prise en charge à l'issue de celle-ci.
- Les enfants qui participeront aux activités associatives ne pourront fréquenter ni le goûter (16 h 30 à 17 h), ni l'accueil du soir (18 h à 18 h 30), pensez à les désinscrire sur votre Compte Citoyen Famille.





Les centres de loisirs éducatifs

Les mercredis

Les accueils de loisirs du mercredi s'adressent à tous les enfants kremlinois. Ils sont ouverts, de 7 h 30 à 18 h 30.

Votre enfant peut être accueilli :

- toute la journée (amplitude horaire de 7 h 30 à 18 h 30)
- la demi-journée matinée et restauration (amplitude de 7 h 30 à 13 h 30)
- la demi-journée restauration et après-midi (amplitude de 11 h 30 à 18 h 30)

Les portes pour l'accueil du matin sont ouvertes jusqu'à 9 h et entre 11 h 20 et 11 h 30 pour l'accueil en demi-journée (restauration et après-midi) au delà de cet horaire, les enfants ne sont pas acceptés.

Les familles peuvent venir chercher leur enfant entre 13 h 20 et 13 h 30 pour l'accueil en demi-journée (matinée et restauration) ou de 17 h à 18 h 30.

Les vacances scolaires

Les centres de loisirs éducatifs accueillent les enfants kremlinois pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30. L'arrivée est fixée de 7 h 30 à 9 h et le départ de 17 h à 18 h 30. L'inscription se fait à la journée.

Attention pour les vacances scolaires : vous devez obligatoirement inscrire votre enfant au centre de loisirs au plus tard trois semaines avant le début des vacances scolaires, via votre compte Citoyen famille (voir p.19).

Les enfants kremlinois scolarisés hors commune ou dans une école privée peuvent fréquenter le centre de loisirs déterminé par le lieu d'habitation les mercredis après-midi et vacances scolaires. Pour cela, la famille doit procéder à l'inscription de l'enfant à l'accueil de la mairie afin qu'il lui soit attribué un Compte citoyen famille.

Nouveauté 2024 : Des mini-camps seront organisés à l'été 2024 par les centres de loisirs





L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Dans un souci de bonne organisation, il est primordial que vous inscriviez vos enfants à l'ensemble des temps périscolaires dont vous avez besoin : accueils avant et après la classe, restauration scolaire, études surveillées et centre de loisirs.



À RETENIR :

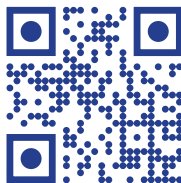
- Pour inscrire vos enfants, le plus simple est d'utiliser votre Compte citoyen famille (voir p.6).
- Il est nécessaire d'inscrire vos enfants au moins 5 jours avant la date de la prestation. Vous pouvez annuler et modifier les réservations sans surcoût jusqu'à 5 jours avant la date de l'activité.
- La facturation est mensuelle en fonction de vos réservations. Les tarifs appliqués varient selon le quotient familial. Le règlement peut notamment se faire par carte bancaire via votre Compte citoyen famille, par prélèvement automatique ou avec des chèques emploi service universel (CESU).
- Pour **les activités périscolaires**, si votre enfant n'est pas inscrit dans le délai des 5 jours avant la date de la prestation, une majoration de 30% par rapport à la tranche du quotient familial sera appliquée.
- Pour les vacances scolaires, pour toute demande après la clôture, vous devrez vous déplacer directement à l'accueil de la mairie, remplir le formulaire de demande et en fonction des places disponibles, le service périscolaire vous informera si votre enfant pourra être accueilli ou non. Vous vous verrez alors appliquer un tarif journalier majoré de 50 % par rapport à la tranche de votre quotient familial.
- Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
- Tout changement concernant la situation de l'enfant (inscription, changement de coordonnées, ...) doit être signalé au service périscolaire et sur votre Compte Citoyen Famille.



UN NOUVEAU MODE DE CALCUL

Chaque année vous devez faire recalculer votre quotient familial. Les démarches sont à effectuer du **1^{er} août au 20 septembre 2023**. Sinon, vos factures seront calculées sur la base du quotient familial le plus élevé.

🕒 Pour tout savoir sur le quotient familial, rendez-vous sur le site de la ville.



UN QUOTIENT FAMILIAL PLUS SIMPLE ET PLUS JUSTE

Depuis de nombreuses années, la Ville du Kremlin-Bicêtre propose une facturation au quotient familial pour de nombreux services. Le calcul actuel est complexe et demande aux ménages de fournir de nombreux documents chaque année. La Ville a décidé de simplifier la procédure en se basant sur le revenu fiscal de référence de chaque foyer. Aussi, du 1^{er} août au 20 septembre 2023, les familles sont invitées à transmettre leur avis d'imposition par le Compte citoyen famille ou en version papier à l'accueil de la mairie.

*Ne manquez pas les dates
d'inscriptions pour
les vacances scolaires !*

🕒 AUTOMNE : DU 21/10 AU 5/11

> Inscription jusqu'au lundi 2 octobre 2023

🕒 NOËL : DU 23/12 AU 7/01

> Inscription jusqu'au lundi 4 décembre 2023

🕒 HIVER : DU 10/02 AU 25/02

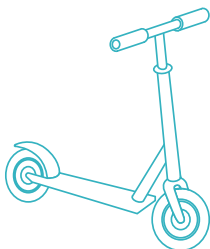
> Inscription jusqu'au lundi 22 janvier 2024

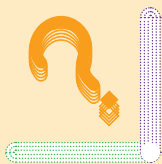
🕒 PRINTEMPS : DU 6/04 AU 21/04

> Inscription jusqu'au lundi 18 mars 2024

🕒 ÉTÉ : du 6/07 au 1/09

> Inscription jusqu'au lundi 17 juin 2024





QUESTIONS - RÉPONSES



Que se passe-t-il si je suis en retard pour venir chercher mon enfant ?

En cas de retard, vous devez joindre le responsable de l'accueil de loisirs pour l'en informer. L'animateur en charge de votre enfant vous fera signer un justificatif indiquant l'horaire de départ. En dernier recours et sans nouvelle de votre part, l'astreinte de la mairie sera sollicitée et votre enfant sera remis au commissariat de police conformément à la législation en vigueur (SDJES).



Mon enfant est allergique à certains aliments. Comment faire ?

Prenez contact avec le directeur de l'école afin qu'il intervienne auprès de la médecine scolaire pour bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Seuls les enfants ayant un P.A.I. peuvent apporter un panier repas.



J'ai relevé des erreurs sur ma facture. Comment dois-je procéder ?

Vous devez transmettre votre réclamation au sujet de la facturation à l'accueil de la mairie ou par courriel au plus tard à la date d'échéance de paiement de la facture concernée.



CONTACTS UTILES

1^{er} adjoint au maire, chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics
Jean-François Delage

Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

Conseillère municipale déléguée chargée de l'éducation populaire, de l'enseignement et des événements citoyens

Ghislaine Bassez

Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

SERVICE ÉDUCATION

Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

ÉCOLES MATERNELLES

Mohamed-Megrez

49, rue Benoît-Malon.

T : 01.46.58.40.25.

Directrice : Nabila Meharrar.

Mail : ce.0942386h@ac-creteil.fr

Pauline-Kergomard

10, rue Benoît-Malon.

T : 01.46.58.11.28

Directrice : Myriam Ahardane.

Mail : ce.0941136Z@ac-creteil.fr

Jean-Zay

27, rue de la Convention.

T : 01.46.72.78.60.

Directeur : Vincent Hallouin.

Mail : ce.0941854E@ac-creteil.fr

Robert-Desnos

3/7 rue Paul-Lafargue.

T : 01.45.15.00.82.

Directrice : Yvonne Gaye.

Mail : ce.0942108F@ac-creteil.fr

Suzanne-Buisson

31-35, rue Anatole - France.

T : 01.46.70.63.61.

Directrice : Christelle Richez.

Mail : ce.0940419V@ac-creteil.fr

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Benoît-Malon

2, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.30.
Directeur : Elodie Charitonsky.
Mail : ce.0940565D@ac-creteil.fr

Charles-Péguy

3 bis, rue de Verdun.
T : 01.46.72.66.77.
Directrice : Julie Prein.
Mail : ce.0940151D@ac-creteil.fr

Pierre-Brossolette

3, rue Pierre-Brossolette.
T : 01.53.14.59.71
Directrice : Christine Jacquet.
Mail : ce.0940361G@ac-creteil.fr

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Mohamed-Megrez

49, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.89.22.
Directrice : Géraldine Naudot.
Adjointe : Mirella Guilloux.

Jean-Zay

27, rue de la Convention.
T : 06.16.92.90.36.
Directrice : Magalie Penhouet.
Adjoint : Alimou Diallo.

Pauline-Kergomard

10, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.53.55.
Directrice : Carmen Martinez.

Robert-Desnos

3/7 rue Paul-Lafargue.
T : 01.45.15.52.24.
Directrice : Marie Guisset.

Suzanne-Buisson

31-35, rue Anatole-France.
T : 01.46.70.02.80.
Directrice : Lauriane Dorby.
Adjointe : Héloïse Canal.

ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Benoît-Malon

2, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.36.
Directrice : Maddly Bourgeois.
Adjointe : Audrey Larrigaldi Demorivalle.

Charles-Péguy/Aimé-Césaire

3, bd Chastenot-de-Géry.
T : 01.43.90.17.49.
Directeur : Larry Kanchan.
Adjointe : Aissé Coulibaly.

Pierre-Brossolette

18 bis rue du 14 juillet.
T : 01.53.14.59.74.
Directrice : Evelynne Betoubam.

AIDE À LA SCOLARITÉ

Clubs « Coup de pouce »

Pour vous renseigner contactez le pilote des clubs « coup de pouce » : Laurence Morison.
T : 06.88.63.72.29.

Aide aux devoirs (pour les élémentaires)

Renseignements au centre social Germaine-Tillion.
T : 01.45.15.23.90.

CULTURE

Médiathèque l'Écho

53, avenue de Fontainebleau.
T : 01.49.60.15.25.
lecho.kremlinbicetre.fr

Espace culturel André-Malraux (Ecam)

2, place Victor-Hugo.
T : 01.49.60.69.42.
ecamlekremlinbicetre.com

Conservatoire intercommunal de musique, danse et théâtre

2, place Victor-Hugo.
T : 01.46.70.72.91.

SPORTS

Service des sports

Halle des Sports
53, rue du Professeur-Bergonié.
T : 01.49.60.54.93.

SANTÉ

Centre Hospitalier Universitaire Bicêtre

78, rue du Général-Leclerc.
T : 01.45.21.21.21.

Centre de protection maternelle et infantile (PMI)

24, rue du 14-Juillet.
T : 01.49.58.43.15.

Médecine scolaire

1, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.32.

Psychologue scolaire

Emmanuelle Mevel
T : 01.49.60.17.34

Centre médicopsychologique

16, av. Charles-Gide.
T : 01.46.58.25.30.

ASSOCIATIONS

Maison de la citoyenneté et de la vie associative (MCVA)

Liste des associations disponibles à la MCVA et sur le site de la ville rubrique « Vie associative ».
11, rue du 14-Juillet.
T : 01.53.14.76.00.

Retrouvez la liste des associations et leurs coordonnées sur kremlinbicetre.fr/association ou en flashant le QR code



ÉDUCATION NATIONALE

Inspection de l'Éducation nationale (22^e circonscription)

9 bis, sentier des Jardins,
94240 L'Haÿ-les-Roses.
T : 01.46.65.87.37.
Mail : ce.0940928y@ac-creteil.fr

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

École Jeanne d'Arc

2-14, avenue du Repos.
T : 01.46.72.02.82.



L'entretien et l'aménagement des écoles publiques maternelles et élémentaires est une compétence communale. L'éducation est une priorité de la municipalité. La ville du Kremlin-Bicêtre agit pour garantir de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement afin que les élèves puissent apprendre

dans un environnement propice à leur épanouissement et leur réussite. Pour améliorer les espaces de travail et de loisirs et respecter les nouvelles normes, la ville réalise chaque année des travaux importants dans les établissements scolaires.



Maternelle Mohamed MEGREZ

- > Vérification et réparation des sanitaires
- > Changement des éclairages en LED
- > Reprise des soubassements dans les circulations du 1^{er} étage et calfeutrement sous la baie dans la salle du centre de loisirs au 1^{er} étage



Ecole maternelle Jean ZAY

- > Poursuite des études en vue de la rénovation et de l'extension
- > Rénovation des portes des classes en alu et des portes coulissantes dans les circulations en milieu occupé
- > Remplacement de la vitre fissurée
- > Rebouchage des trous dans le revêtement de la cour des grands

Primaire Charles PEGUY

- Mise aux normes des tableaux électriques et commande d'extinction générale de l'éclairage
- Changement de la colonne d'eaux usées au dessus du bureau psychologue et changement du faux-plafond
- Travaux de remise aux normes de la ventilation de l'espace plonge
- Changement des éclairages des couloirs en LED avec détecteur de présence
- Changement des 7 éclairages extérieurs en LED

Ecole maternelle Robert DESNOS

- Changement des douches

Ecole maternelle Pauline KERGOMARD

- Rénovation du local chaufferie en bois pour favoriser les énergies renouvelables
- Aménagement des locaux réserves en sous-sol
- Pose d'une vanne d'arrêt et changement de canalisation dans les sanitaires du bas dans le bâtiment annexe
- Réparation des séparateurs dans les sanitaires

Primaire Benoît MALON

- Étude géotechnique en cours avant de commencer les travaux sur la cour basse suite à l'affaissement sol
- Arbre déraciné
- Changement et élargissement du portail d'accès à l'office côté stade
- Changement du bloc porte de la classe 407
- Changement du bloc porte entre l'escalier et le couloir
- Suppression du mur du préau haut
- Installation des nez-de-marche sur les 2 escaliers

Ecole maternelle Suzanne BUISSON

- Rénovation du local chaufferie avec le remplacement d'une chaudière neuve et l'installation de 3 pompes à chaleur pour l'eau chaude des sanitaires
- Reprise d'étanchéité du chéneau dans la cour du haut au droit des vestiaires de la salle de danse
- Changement de la porte coupe-feu de la salle de motricité
- Installation d'un ferme-porte au portail rue Anatole-France



EMPLOI DU TEMPS

Dans les écoles maternelles

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- 7h30 - 8h30 → Accueil avant la classe
- 8h30 - 11h30 → Temps scolaire
- 11h30 - 13h30 → Restauration
- 13h30 - 16h30 → Temps scolaire
- 16h30 - 17h00 → Goûter
- 17h00 - 18h00 → Périscolaire
- 18h00 - 18h30 → Accueil du soir

Mercredi

- 7h30 - 18h30 → Centre de loisirs

Dans les écoles élémentaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- 7h30 - 8h30 → Accueil avant la classe
- 8h30 - 11h45 → Temps scolaire
- 11h45 - 13h45 → Restauration
- 13h45 - 16h30 → Temps scolaire
- 16h30 - 17h00 → Goûter
- 17h00 - 18h00 → Périscolaire ou étude
- 18h00 - 18h30 → Accueil du soir

Mercredi

- 7h30 - 18h30 → Centre de loisirs